2020

REGLEMENT CHAMPIONNAT DE LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE

ENDURANCE

Tout Terrain

Version du 14 janvier 2020

Ligue Motocycliste Nouvelle-Aquitaine

EPREUVES AU CALENDRIER

Tous les clubs affiliés FFM de la ligue NOUVELLE-AQUITAINE peuvent prétendre organiser une épreuve du championnat D'ENDURANCE TOUT TERRAIN.

Les épreuves se dérouleront aux dates et lieux suivants :

Catégories		Date	Lieu	Dépt	Moto-club
Motos	Quads	23/02/2020	MELLE	79	AMV MELLOISE
Motos		15/03/2020	ST GEORGES LES BAILLARGEAUX	86	MC VAL VERT DU CLAIN
Motos	Quads	29/03/2020	FENIOUX	79	MC TRAC
Motos	Quads	25/04/2020	ROYERE DE VASSIVIERE	23	VASSIVIERE CLUB TT
Motos	Quads	17/05/2020	ST CHRISTOPHE DE DOUBLE	33	MC LES AS DU GUIDON
	Quads	11/07/2020	ORDIARP LAMBARRE	64	MC EUSQUADI
Motos		12/07/2020	ORDIARP LAMBARRE	64	MC EUSQUADI
Motos	Quads	06/09/2020	ST PIERRE D'AMILLY	16	AM SURGERES
Motos	Quads	20/09/2020	BOUTEVILLE	16	MC BOUTEVILLE
	Quads	26/09/2020	GREZAC	17	GREZAC MC
Motos		27/09/2020	GREZAC	17	GREZAC MC
Motos	Quads	18/10/2020	ARGELOS	64	LES TACHOUS TT

SOMMAIRE

Article 1. Titres et récompenses Page 2
Article 2. Coureurs Admis Page 2
Article 3. Droits d'engagement Page 2
Article 4. Classement Page 3
Article 5. Accueil Administratif Page 4
Article 6. Spécifications des machines Page 4
Article 7. Equipement du pilote Page 5
Article 8. Durée de course Page 5
Article 9. Essais Page 5
Article 10. Ordre de départ Page 5
Article 11. Changement de pilote Page 6
Article 12. Ravitaillement carburant Page 6
Article 13. Réparations Page 7
Article 14. Contrôle des épreuves Page 7
Article 15. Réclamations Page 7
Article 16. Circuit Page 7
Article 17. Horaires Page 7
Article 18. chronométrage Page 8
Article 19. Sanctions Page 8

1. TITRES ET RÉCOMPENSES

Les titres de champion de Ligue Nouvelle Aquitaine d'Endurance TT seront décernés aux trois premiers pilotes dans les catégories suivantes :

Catégories	Sous-catégories	Description
MOTO SOLO	MX2 MX1 MXV MXF	De 100 à 125 – 2tps / de 175 à 250 – 4tps De 126 à 500 – 2tps / de 251 à 600 - 4tps 37 ans au 1er janvier de l'année en cours Féminine
MOTO DUO	MXD2 MXD1 MXDV MXDF Trophée Parents/Enfants	De 100 à 125 – 2tps / de 175 à 250 – 4tps De 126 à 500 – 2tps / de 251 à 600 - 4tps 37 ans au 1er janvier de l'année en cours Féminine
QUADS *	QDO QDV QDF	Open 37 ans au 1er janvier de l'année en cours Féminine

- *Solo : Formule un pilote / un Quad*

Cylindrées admises : 85cc 2 tps ou 125cc 2tps ou 150cc 4 tps ou 250cc à 450cc 2tps et 4 tps
Seuls sont autorisés les moteurs mono et bicylindre.

2. COUREURS ADMIS

Pour participer au Championnat de Ligue d' Endurance Tout Terrain MOTO ou QUAD, il faut posséder une licence NCO et NJ3 être licencié dans la région **Nouvelle Aquitaine** pour prétendre marquer des points.
Les pilotes titulaires d'une licence une manifestation (licence disponible sur l'intranet fédéral) sont autorisés à participer aux épreuves mais ne seront pas retenus dans le classement du Championnat de Ligue (classement à la journée uniquement).

3. DROIT D'ENGAGEMENT

Les pilotes s'engageront sur : http://engage-sports.com

Les droits d'engagement sont fixés à :
Engagement à l'année :
- 65 € pour la catégorie MOTO SOLO
- 70 € pour la catégorie QUAD
- 100 € pour la catégorie MOTO DUO

Les engagements à l'année seront ouverts jusqu'au 15 mars inclus.

Engagement épreuve par épreuve :
- 75 € pour la catégorie MOTO SOLO
- 80 € pour la catégorie QUAD
- 110 € pour la catégorie MOTO DUO

Les engagements épreuves par épreuves seront ouverts à partir du 16 mars et clos 4 jours avant l'épreuve.

Lors de la première demande d'engagement, les pilotes pourront demander un numéro à l'année.
Le numéro de course sera attribué pour tout le championnat.

Catégories	Numéros de course	Plaques
MOTO DUO	Entre 1 et 299	Fonds de plaques blanc et numéros noirs ou Fonds de plaques noir et numéros blancs
MOTO SOLO	Entre 300 et 999	
QUADS	De 1 à 999	

4. CLASSEMENT

Pour chaque épreuve, il sera établi un classement scratch duquel seront extraits les classements par catégorie.
Un classement Scratch se fera en fonction du nombre de tours et du temps effectué par chaque pilote.
C'est le concurrent ayant effectué le plus grand nombre de tours, qui sera déclaré vainqueur.
Dès l'arrivée les motos ou les quads des cinq premiers pourront être mis en parc fermé.
La course sera considérée achevée à l'abaissement du drapeau à damiers sur la moto ou le quad
Classé 1er au classement Scratch une fois le temps réglementaire écoulé.
Pour être classé un pilote devra avoir franchi la ligne d'arrivée dans les 20 minutes suivant l'arrivée du premier.

Les stands seront fermés 5 min après l'arrivée du vainqueur.
Le classement scratch servira à la mise en place des pilotes sur la grille de départ à partir de la seconde épreuve (en cas d'égalités le numéro de course primera).
Le délégué de Ligue s'occupera de la mise en grille après obtention de ces résultats.
Pour la première épreuve ou pour les pilotes non classés en cours de saison, la mise en place se fera par ordre d'inscriptions.

Pour le classement du Championnat, des points seront attribués aux 15 premiers de chaque catégorie, selon la grille suivante ainsi
20, 17, 15, 13, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1 points
Tous les résultats seront pris en compte
Lors de la dernière épreuve au championnat une bonification de 10 pts sera attribuée.

Pour le pilote effectuant une épreuve du championnat de France de Cross-Country ou la coupe de France des régions d'endurance, en concurrence de date avec une épreuve de ligue, marquera le nombre de points suivant la place qu'il aura obtenu dans sa catégorie , majoré d'un forfait de 8 points. Dans la limite totale de 20 points. Il est impératif de le signaler au président de la commission ou au secrétariat de la Ligue Zone Nord, la semaine précédant l'épreuve pour l'attribution des points.

5. ACCUEIL ADMINISTRATIF

Le lieu et les horaires seront précisés dans le règlement particulier de chaque épreuve .
Ces informations seront consultables , au fur et à mesure de la saison, sur le site engage-sports et sur le site de la Ligue Motocycliste Nouvelle-Aquitaine.

Les pilotes sont tenus de présenter leurs licences (à l'année ou une manifestation).

6. SPÉCIFICATIONS DES MACHINES

MOTO :
Les béquilles sont interdites. Les machines doivent être munies d'un dispositif protégeant la chaîne et le pignon de sortie de boite. Tous les motocycles doivent être équipés d'un coupe-circuit .Les repose-pieds peuvent être rabattables, mais dans ce cas, ils devront être équipés d'un dispositif pour que le retour à la position normale soit automatique. Ils ne devront pas présenter d'aspérités dangereuses. Les garde-boues doivent dépasser latéralement de chaque côté du pneu, les extrémités doivent être arrondies et bordées.

QUAD :
- Les machines doivent être munies d'un dispositif protégeant la chaîne et le pignon de sortie de boite de vitesse.
- Un coupe circuit doit être relié au pilote.
- Les quads et quadricycles doivent être équipés d'une barre pare-chocs derrière le siège.
- Un tube de protection (ou nerf bar) sans partie saillante de section ronde doit être prévu de chaque côté de l'engin. Il devra obligatoirement être fixé en deux points : au niveau du support d'articulation du bras de suspension inférieur, l'autre sur le support de repose-pied et comporter des sangles ou treillages métalliques fixés sur la tubulure du nerf bar. Afin d'éviter toutes intrusions des pieds des pilotes entre les roues arrière et les nerfs bars, ceux-ci doivent par construction être relevés à l'arrière de 100mm ou être équipées d'une protection en métal ou plastique entre le nerf bar et le garde boue arrière.
- Le niveau sonore des motocycles devra être conforme aux normes (112 db) en vigueur selon la méthode "2 Mètres Max", détaillée dans les Règles Techniques et de Sécurité "niveau sonore des machines.
- La largeur du guidon doit être de 600mm minimum et 850mm maximum. Le guidon doit être équipé d'une protection rembourrée sur la barre transversale et si le guidon n'a pas de barre transversale il doit être équipé d'une protection rembourrée située au milieu du guidon, recouvrant largement les brides de fixation du guidon. Les extrémités exposées du guidon doivent être bouchées avec un matériau solide, ou recouvertes de caoutchouc. Tous les leviers (embrayage, freins, etc.) doivent se terminer par une sphère. Chaque levier (au pied et à la main) doit être monté sur un pivot indépendant. Si le levier de frein est articulé sur l'axe du repose-pied, il doit fonctionner en toutes circonstances, même si le repose-pied est courbé ou déformé
- Les papillons des gaz doivent se fermer d'eux-mêmes lorsque le conducteur ne s'y agrippe plus.
- La capacité des réservoirs ne peut excéder 22 litres pour les moteurs 2T ou 4T. Les réservoirs ne peuvent dépasser la hauteur de la fixation du guidon. Les réservoirs de carburant ne peuvent être placés à l'avant du véhicule (à l'avant du guidon).
- Le carburant autorisé est l'essence sans plomb vendue en Station-Service publique du type SP95 ou SP98.
- L'utilisation d'un tapis environnemental lors de toute intervention sur le quad ou la moto est obligatoire. (Il devra être constitué d'une semelle imperméable et textile absorbant dont les dimensions minimum sont 200x100 cm).

Si un pilote se voit refuser le départ pour non-conformité le droit d'engagement ne lui sera pas restitué.

7. EQUIPEMENT DU PILOTE

Casque (Normes ECE 22/05) : Le pilote devra présenter un casque homologué suivant les normes européennes (E) en bon état (ne présentant pas de trace de choc).
Le numéro d'homologation doit toujours commencer par 05. Sous le numéro d'homologation figure le numéro de série du casque cousu sur la jugulaire ou la garniture du casque.

Vêtements: Pendant les activités, les pilotes doivent porter, un vêtement de protection en matière résistante qui couvre le torse et les bras entièrement recouverts , un pantalon et des gants en matière résistante et des bottes en cuir ou en matière équivalente allant jusqu'aux genoux. Le port d'une protection dorsale et pectorale est obligatoire. Norme CE (et/ou label FFM) : EN 14021, EN 1621-2 ou EN 1621-3 (figure sur une étiquette cousue sur l'équipement).
Les Tear-off sont interdits.

8. DURÉE DE COURSE

Chaque épreuve se déroulera (pour les pilotes à partir de 15 ans) :
Sur une manche d'une durée de 3 heures pour les MOTOS SOLO et 6 heures pour les DUO (avec la possibilité de roulé 5 heures).
Pour les QUADS : Sur 1 manche d'une durée de 2 h 30 ou de 2 manches d'une durée de 1 h 30 chacune (l'ordre de départ devant être identique pour les deux manches).

Pilotes à partir de 13 ans et moins de 15 ans : 125cc maximum ; Durée de l'épreuve : 90 mn maximum par pilote. 1h de pilotage consécutif maximum - un temps de repos de 45 mn minimum doit être observé.

9. ESSAIS

Chaque organisateur devra prévoir une séance d'essais sous la forme :

- 1 Tour de reconnaissance
- Pour les DUO avec 2 motos, les 2 pilotes participent aux essais en même temps

10. ORDRE DE DEPART

Pour l'épreuve d'ouverture du championnat la mise en grille s'effectuera par ordre de numéro.
Pour les épreuves suivantes les quinze premiers pilotes partiront suivant le classement scratch par catégorie de la saison en cours. Les autres pilotes partiront par ordre de numéro.

Pour la manche MOTO la mise en place des machines sur la ligne de départ se fera de la façon suivante :
- En premier les pilotes DUO.
- En second les pilotes SOLOS.

Le départ sera donné, style « Le Mans », un genou à terre. La moto ne sera tenue par personne, elle devra tenir d'elle-même (ex : bâton).
Le signal sera donné par le Directeur de Course au moyen du drapeau tricolore. Les pilotes franchiront à pied la distance les séparant de leur machine. Ils devront mettre eux-mêmes leur machine en marche sur la ligne par démarreur électrique ou mécanique. Le démarrage à la poussette est interdit.
Au moyen du drapeau vert, le Directeur de course autorise ensuite :
- Le démarrage à la poussette pour lequel le pilote peut être aidé d'un mécanicien,
- Le retour aux stands des motocycles en pannes.

11. CHANGEMENT DE PILOTE

Un concurrent ne peut faire partie que d'un seul équipage à la fois.
Si en cours de saison, un équipier se porte forfait, il ne pourra se faire remplacer par un autre pilote et continuer à marquer des points pour les épreuves suivantes : L'équipage sera donc forfait ! Le pilote n'ayant plus d'équipier pourra reconstituer un nouvelle équipage, mais ne cumulera pas les points déjà attribués avec l'équipage précédent.

Cas particulier d'un changement de pilote autorisé pour les endurances en duo :
Le pilote ayant été accidenté sur une partie du circuit, pourra être remplacé par son coéquipier. Celui-ci se fera après avis au directeur de course. Le tour dans lequel le pilote aura était accidenté ne sera pas pris en compte. Le changement aura lieu dans les stands de ravitaillement et plus précisément dans leur boxe. Il est interdit de stationner sur l'allée.
Pour les autres types de compétition le changement de pilote n'est pas autorisé.

12. RAVITAILLEMENT CARBURANT

Les stands de ravitaillement doivent être séparés du parc pilote. Chaque concurrent devra posséder un stand d'environ 9 m^2. Il devra y transporter ses jerricans et autres matériels (caisse à outils, etc.) et obligatoirement un extincteur pour feu d'hydrocarbure.

Il est strictement interdit de fumer sur le stand.

Les personnes admises sur les stands seront limitées aux pilotes, au mécanicien, au chef de stand, au panneauteur, à l'exclusion de toute autre personne, sous peine de sanction. Les organisateurs devront prévoir des bracelets ou tout système de reconnaissance pour les pilotes et leur assistance. Ils devront matérialiser le périmètre de la zone de stand, et mettre en place l'interdiction de son accès au public et aux personnes n'ayant pas de bracelet.
Les animaux (même tenus en laisse) sont interdits dans le parc de ravitaillement.

Le ravitaillement s'effectuera moteur arrêté (ravitaillement sous pression interdit).
Il est obligatoire d'utiliser le tapis environnemental, qui devra être constitué d'une semelle imperméable et textile absorbant dont les dimensions minimum sont 200x100 cm.

13. REPARATIONS

La machine pourra être réparée par le mécanicien et le pilote.
Les réparations devront être effectuées au stand. Seules les pièces marquées à la peinture ne pourront être remplacés.
En dehors des stands, sur la piste, seules sont admises les petites réparations, bougie, chaîne, elles devront être effectuées par le pilote sur le bord de la piste, à condition que la moto soit bien rangée et ne présente aucun danger pour la sécurité des concurrents.
Le ravitaillement sur la piste est interdit, ainsi que l'aide extérieure.
Pendant l'épreuve, toute machine dont le pot d'échappement est devenu défectueux pourra être contrainte à la réparation par la direction de course.
Dans le cas d'une endurance à 2 pilotes, en cas de panne totale sur la piste, le pilote devra avertir la direction de course avant de donner son transpondeur ou brassard à son coéquipier. Dans ce cas le tour effectué ne sera pas pris en compte.

14. CONTRÔLE DES EPREUVES

La commission enduro de la Ligue désignera un délégué (Président du Jury) sur chaque épreuve.
Il sera chargé de veiller au bon déroulement de l'épreuve.
La direction de course qui sera constitué d'un ODC et de 3 OCS dont 1 délégué.

15. RECLAMATIONS

Les réclamations seront formulées par écrit auprès du directeur de course dans les 30 minutes suivant l'affichage des résultats. Elles devront être accompagnées d'un chèque de 75 € qui sera restitué au plaignant si le bien fondé de celle-ci est reconnu. Dans le cas contraire la somme sera reversée à la Ligue.

16. CIRCUIT

Le circuit devra correspondre aux définitions des RTS. Le tracé ne doit pas permettre une vitesse supérieure à 50 km /h de moyenne.

17. HORAIRES

Horaire type (pouvant être adapté selon les besoins sur les règlements particuliers)

- 8 h 00 – essai quad
- 8 h 30 – départ course quad
- 11h 00 – arrivée quad
- 11h30 – essai moto
- 12h00 – départ course moto
- 15h00 – arrivée solo
- 18h00 – arrivée DUO

18. CHRONOMETRAGE

Le chronométrage des épreuves est libre choix de l'organisateur soit :

- Par un prestataire, l'organisateur lui réglera directement la facture (transpondeur compris).
- Par le chronométrage de la ligue si celui-ci est en mesure de la faire, un forfait de chronométrage sera facturé par la ligue, ce forfait comprenant les frais de déplacements des officiels et une participation à la modernisation du matériel de chronométrage (puces RFID, transpondeurs, décodeurs, écrans).

Les chronométreurs devront donner les résultats de l'épreuve le plus rapidement possible au jury qui devra approuver les résultats.
Le soir même ou le lendemain matin, les chronométreurs devront envoyer les classements à la secrétaire de la Ligue Zone Nord.
Adresse mail du secrétariat : secretariat.nord@lmna.email
Les classements devront être envoyés au format tableau (Excel) un classement scratch et un classement par catégorie, avec au minimum les informations suivantes :

Place	N° Pilote	Nom et Prénom	N° Licence	Type Licence	Club	Dépt	Ligue	Catégorie	Sous Catégorie	Les différents temps	Temps des spéciales

19. SANCTIONS

Le Jury pourra infliger un arrêt de 1 minute ou 30 secondes à un pilote pour toute infraction constatée. (STOP AND GO).
A la 2ème infraction : sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification

- Machine non-conforme au contrôle technique : Départ refusé
- Plaques à numéros manquantes : Départ refusé
- Plaques à numéros illisibles : Tour non comptabilisé
- Ravitaillement en dehors des stands : **sanction pouvant aller jusqu'à la disqualification**
- Demi-tour sur la piste et roulage en sens inverse du sens de la course : **sanction aller jusqu'à la disqualification**
- Réparation contraire au règlement : **sanction pouvant aller jusqu'à la disqualification**
- Changement de pilote duo après une panne sans avertir la direction de course : 2 tours de pénalité
- Couper le balisage volontairement : **sanction pouvant aller jusqu'à la disqualification**
- Non-respect du signal d'un commissaire : STOP and GO 30s
- Vitesse excessive dans les stands : STOP and GO 30s
- 1er avertissement pour un assistant sans bracelet dans les stands : STOP and GO 30s
- 2ème avertissement : 1 Tour de pénalité
- Fumer dans les stands : **sanction pouvant aller jusqu'à la disqualification**
- Changement de pilote en dehors des stands sauf cas prévu à l'article 15: **sanction pouvant aller jusqu'à la disqualification**
- Moto stationnée dans l'allée des stands : STOP and GO 30s
- Départ à la poussette avant le drapeau vert : STOP and GO 1 min
- Perte transpondeur : 1 Tour de pénalité
- Non utilisation du tapis environnemental 1er avertissement : STOP and GO 30s
- 2ème avertissement : Disqualification

Rappel : Tout pilote est responsable de ses accompagnateurs sur l'épreuve (circuit, parc ravitaillement...) avant, pendant et après la course. (La sanction décidée par le jury de l'épreuve s'applique au pilote).
En cas de sortie accidentelle de piste, la rentrée doit se faire où la machine est sortie.
L'utilisation des écrans de lunettes jetables (Tear off) est interdite.